

**Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2026

Délibération n° 2026/04A/07

Date de la
convocation :
9 AVRIL 2026

La séance débute à
18h00
et se termine à 18h 50

Acte exécutoire à
compter du :
24 AVRIL 2026

Affichée en Mairie
le :
24 AVRIL 2026

Conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29 Conseillers présents : 25

Étaient présent(e)s (25)

M. FOURNIER Lionel, Maire
M. RISSER Charles
Mme WAGNER Veronica
M. NOBILE Didier
Mme MACAIGNE Christèle
M. Vincent MARRELLA
M. DUMON Joël
Mme OUTOMURO Clotilde
Mme KEUVREUX Anita

Mme COLOMBEY Fabienne
M. CHARO Michel
M. RUPPERT José
Mme BALZER Lise
Mme DA ROCHA Maria
M. IAFRATE Michel
M. PELTIER Xavier
M. PARRA Victor

Mme SCHAEGIS Lydia
M. BOUILLAGUET Clément
M. DOLBEAU Jonathan
Mme DEMIR Selma
Mme GATTO Josiane
Mme NAPOLI Rose-Marie
M. VILLA Victor
M. BEN-ARIF Samir

Étaient absent(e)s avec procuration (3)

Mme MUHLMANN Aude procuration à Mme Veronica WAGNER.

Mme STEINBACH Danielle procuration à M. Charles RISSER.

M. BARBARAS Pascal procuration à M. Joël DUMON.

Étaient absent(e)s excusé(e)s (1)

Mme KRAOUCHE Bakhta

Secrétaire de séance : Mme Selma DEMIR

7. Participation de la ville de Rombas pour l'aide aux familles des élèves rombasiens aux activités de Danse/Pilates/Concept Fitness de l'Office municipal de la Culture.

Le Maire expose au conseil municipal,

Le conseil d'administration de l'Office Municipal de la Culture a fixé les tarifs des inscriptions aux activités de Danse, Pilates et Concept Fitness 2025/2026 à :

- 160 €/an pour un cours de 1 heure/semaine
- 230 €/an pour un cours de 1 heure 30/semaine

Pour rappel, l'aide accordée aux élèves rombasiens pour l'année 2024/2025 était de :

- 20 € pour un cours de 1 heure
- 30 € pour un cours de 1 heure 30

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE pour la saison 2025/2026 et les suivantes, la participation de la ville pour les élèves rombasiens inscrits aux activités de danse, Pilates et Concept Fitness à l'Office Municipal de la Culture selon le barème suivant :

- o 40 € pour un cours de 1 heure
- o 50 € pour un cours de 1 heure 30

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Strasbourg, 31, avenue de la Paix - BP 51038 - 67070 Strasbourg Cedex - <https://www.telerecours.fr> - dans un délai de deux mois à compter de sa publication par voie électronique et de sa réception par le représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 23 avril 2026.

Le Maire,



Lionel FOURNIER.

Secrétaire de séance,



Selma DEMIR.